

Marthille



Mis en service en juin.
Environ 50 trains
circulent journellement
sur le ban communal.



n° 28

Le mot du Maire



Nous voici déjà à l'aube de 2017.

Le conseil municipal et moi-même en profitons pour vous souhaiter une bonne et heureuse année pour 2017, que ce soit pour la santé, le travail, la famille et tout ce qui peut améliorer la vie quotidienne.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à notre village, et je tiens à féliciter tous les bénévoles qui s'investissent dans le fleurissement, la décoration (motifs festifs), qui s'engagent dans l'école pour les enfants (saint Nicolas, marché de Noël, lecture et autres).

Cette année je tiens particulièrement à féliciter les habitants de Marthille et l'ensemble de la population du Sivom de Neufchère (Villers sur Nied, Bréhain, Château-Bréhain, Chicourt, Oron, Frémery et Marthille) pour leur participation exemplaire dans le cadre du Téléthon.

Cette manifestation a rapporté 5 500 €. C'est très envieux pour un milieu très rural et j'espère que cela aidera la recherche pour faire avancer la médecine.

Sachons apporter chacun à notre manière, soutien et réconfort aux personnes âgées et seules, à celles qui peuvent être dans le besoin, dans la maladie, aux familles qui ont perdu un être cher.

Essayons d'être attentif aux attentes des enfants, des jeunes et des adultes pour pouvoir vivre en harmonie.

Espérons que la tourmente (la guerre, la misère..) qui se propage sur les continents se calme et laisse présager un peu plus de paix, de sérénité, pour tous ces peuples malheureux.

Bonne année et surtout bonne santé à vous tous ainsi qu'à ceux qui vous sont chers.

Le Maire
Gérard HIERONIMUS

Sommaire

Finances - Régies

A l'ordre du jour

Travaux

Les croix bouées

Ecole de Neufchère

Prunus serrulata Kiku Shidare Zakura

Paroisse

Foyer rural

Syndicat arboricole

Notre eau

Chiens

Structures au service de l'aide et de l'emploi

Décors et fleurs

Marthille récompensée

2017

Finances

COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

Le Maire ayant quitté la salle lors du vote, les conseillers municipaux ont voté les comptes administratifs avec les résultats suivants :

Budget principal

Fonctionnement

| | |
|----------|------------|
| Dépenses | 123 141.61 |
| Recettes | 156 299.86 |

Investissement

| | |
|----------|------------|
| Dépenses | 131 425.07 |
| Recettes | 171 764.20 |

Budget assainissement

Fonctionnement

| | |
|----------|----------|
| Dépenses | 5 522.43 |
| Recettes | 1 500.00 |

Investissement

| | |
|----------|------------|
| Dépenses | 317 591.83 |
| Recettes | 430 007.15 |

BUDGETS PRIMITIFS 2016

Budget principal

Fonctionnement

| | |
|----------|------------|
| Dépenses | 227 261.32 |
| Recettes | 426 529.68 |

Investissement

| | |
|----------------------|------------|
| Dépenses et recettes | 325.002.82 |
|----------------------|------------|



Budget assainissement

Fonctionnement

| | |
|----------------------|-----------|
| Dépenses et recettes | 28 241.62 |
|----------------------|-----------|

Investissement

| | |
|----------------------|------------|
| Dépenses et recettes | 324 135.40 |
|----------------------|------------|

TAXES COMMUNALES

Les conseillers votent les taux sans augmentation.



REGIES

La vente des cartes de pêche a rapporté 2 106 €uros malgré le printemps très pluvieux et l'été très sec.

La salle a été louée 5 fois pour un loyer total de 323 €.

À l'ordre du jour

Séance du 01 avril

COMPTE ADMINISTRATIFS 2012

Voir finances

COMPTES de GESTION 2015

Les conseillers votent les comptes du percepteur.

AFFECTATION DU RESULTAT

La somme de 282.54 et affectée en réserve obligatoire au 1068.

TAXES COMMUNALES

Les conseillers votent les taux sans augmentation.

SUBVENTION

Les conseillers octroient une subvention de 100 € à l'association des sclérosés en plaque.

Le téléthon très médiatisé n'a pas été subventionné.

BUDGETS PRIMITIFS 2015

Voir finances

TRAVAUX CONNEXES – CONVENTION

Les conseillers prennent connaissance des conditions proposées par SNCF Réseau pour la réalisation des travaux connexes.

Les travaux pris en charges correspondent à 131 070 € HT de voirie, chemins, 1 720 € HT de travaux environnementaux, et 7 % de frais de maîtrise d'œuvre soit 9 295 € HT

Ils acceptent la convention proposée et autorisent monsieur le Maire à la signer au nom de la commune

VENTE DE FOIN

Es personnes intéressées par le foin du terrain jouxtant l'étang doivent faire une offre sous plis fermé avant le 15 avril 2016 à 17 h 45

SAISON PECHE

La saison pêche ouvrira le 16 avril 2016 pour se terminer le 04 décembre 2016.

Le prix de vente des cartes annuelles et journalières est inchangé

LIGNE à GRANDE VITESSE – REGULARISATION VENTE TERRAIN

Les conseillers prennent connaissance du dossier transmis par la société SYSTRA foncier concernant des régularisations à apporter dans la réalisation de la Ligne à Grande Vitesse

Promesse de vente :

Section 3 n° 76 l'étang 21 m2 à acquérir

Section 3 n° 51 l'étang 156 m2 à acquérir

Section 3 n° 52 les piquants 157 m2 à acquérir

pour la somme totale de 140 €, cent quarante) indemnité de emploi comprise

Bulletin de règlement d'indemnité

Pour ces même parcelles, la somme de 47.53 € (quarante-sept €uros et cinquante-trois centimes).

Après en avoir délibéré, les conseillers :

Acceptent la vente de ces parcelles

Autorisent monsieur le Maire à signer la promesse de vente ainsi que le bulletin de règlement d'indemnité

Autorisent monsieur le Maire à signer l'acte de vente près du notaire, ainsi que toute autre pièce de ce afférent à ce dossier.



Séance du 03 juin

VOIRIE 2016

Les conseillers votent :

- les travaux de voirie rue Jean Pétry pour un montant estimatif de 26 067.65 € HT
- les travaux de voirie chemin communal menant ferme de la Netz pour un montant estimatif de 32 429.00 € HT.

ACCESSIBILITE – AGENDA PREVISIONNELLE

Les conseillers décident

- que les menus travaux d'affichage, de marquage ou de collage seront réalisés cet hiver par l'agent intercommunal,
- que l'accès à la salle par un monte-charge sera réalisé.

STORES FENETRES MAIRIE

Après avoir pris connaissance des devis, les conseillers retiennent la proposition de 1 630.00 € HT faite par Fox Stores et fermetures d'Augny.

Les conseillers autorisent monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

SUBVENTION FOOTBALL

Les conseillers prennent connaissance de la demande de subvention émise par l'association et octroient une subvention de 100 € la première année, reconduite tacitement à raison de 75 €.

EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE

Afin d'apporter l'électricité au hangar du Gaec Nanotti en construction route communale n° 1 les conseillers décident l'extension du réseau électrique.

Le Gaec Nanotti participera au financement à hauteur de 50 % soit, 4 515.77 €

Les conseillers concernés ont quitté la salle lors du vote.



Séance du 06 juillet

ACCESSIBILITÉ SALLE DES FÊTES – MAÎTRE D’OEUVRE

Après en avoir délibéré, les conseillers, à l’unanimité, décident de lancer le projet d’accessibilité de la salle des fêtes.

À cette fin, plusieurs architectes seront mis en concurrence pour présenter un projet.

CHÈQUE RFF

Les conseillers acceptent le chèque de 47. 53 émis par Réseau Ferré de France.



Séance du 21 octobre

ASSURANCE STATUTAIRE

le Maire rappelle à l'assemblée

que la commune a par délibération demandé au centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret 86-552 du 14 mars 1986

le Maire expose que le Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle a communiqué à la commune les résultats la concernant :

le conseil municipal après en avoir délibéré :

décide d'accepter la proposition suivante :

assureur : SWISS LIFE courtier gestionnaire : GRAS SAVOYE – BERGER SIMON

durée : à compter du 01/01/2017 au 31/12/2020

préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1^{er} janvier.

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL

Taux garantis 2 ans sans résiliation

Option 1 : tous risques avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 4.43 %

Agent contractuel de droit public (IRCANTEC)

Tous risques avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 1.30 %

ACCESSIBILITE AUX HANDICAPS

Mairie et salle : Le Maire informe les conseillers qu'il n'a reçu aucune offre concernant l'accès à l'étage.,

Les toilettes actuelles ont été mises aux normes, (rehausse des cuvettes, poignée de levée, suppression d'un mur dans celui réservé aux dames à l'étage),

Prévoir un fléchage pour la circulation des malvoyants et un micro au secrétariat pour les malentendants.

Cimetière : le degré de la pente de la rampe d'accès devrait être acceptée.

Eglise : des mains courantes doivent être ajoutées dans l'escalier.

Ecole : bien que n'appartenant pas à la commune, ce bâtiment a été contrôlé

COMMUNAUTE de COMMUNES - STATUTS

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

D'approuver les statuts de la Communauté de Communes du Saulnois, à compter du 1^{er} janvier 2017, ci-joints, conformément aux dispositions de l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

De prendre acte que le conseil communautaire de la CCS se réunira en vue de définir l'intérêt communautaire des compétences de la communauté de communes du Saulnois

D'autoriser monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à cette décision.

COMMUNAUTE de COMMUNES - MUTUALISATION

Vu le courrier du monsieur le Président de la communauté de communes du Saulnois, daté du 05 octobre 2016, notifiant la délibération CCSDCC 16079 susmentionnée,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

D'approuver le schéma de mutualisation de la communauté de communes du Saulnois pour l'année 2016, suivant l'annexe ci-jointe

Autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à cette décision.

TRAVAUX CONNEXES L.G.V. – CHOIX du MAITRE d'ŒUVRE

Monsieur le Maire informe que les travaux d'aménagement de la ligne à Grande Vitesse Est Européenne sont terminés et que les trains roulent déjà vers Strasbourg. Il y a lieu maintenant de réaliser les travaux connexes.

Après avoir étudié l'offre faite par les bureaux d'études :

Lambert et Associés de Strasbourg, Sarrebourg, Sarre-Union

Ribic et Bour de Saint-Avold

Gingembre et Associés de Sarreguemines

Il s'avère que la meilleure offre a été faite par le bureau Lambert, soit 7 % sur une enveloppe provisoire de 132 790 € F+HT, soit une rémunération provisoire de 9 295.30 € HT.

Après en avoir délibéré

Retiennent le bureau Lambert et Associés

Autorisent monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à cette décision.



Travaux

EXTENSION et RENFORCEMENT du RESEAU ELECTRIQUE

Afin d'assurer le raccordement électrique du nouvel hangar construit sur la route en plongement de la rue de Salm, sans occasionner de gêne pour les usagers du village, le réseau a été renforcé, pour un coût 10 837.85 € TTC

L'extension a été pris en charge par le GAEC NANOTTI, propriétaire du hangar, pour la moitié du HT, soit 4 515.77 €

Le renforcement a été pris entièrement en charge par ENGIE (anciennement ERDF).



REFECTION des VOIRIES

La chaussée des rues :

- Jean Pétry, à partir du numéro 7 jusqu'au numéro 9, et
- de la Netz

a été refaite par l'entreprise COLAS pour un montant de 56 156.78 € TTC.

